

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFD/286183
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.1937/s.520
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Antoine Dansaert, 163-165. Implantation d'une station de communication en toiture d'un immeuble de logement. Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Sven de Bruycker)

Suite à votre courrier du 3 mai 2012 sous référence, réceptionné le 9 mai dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 30 mai 2012.

La demande porte sur l'installation d'une antenne GSM en toiture d'un immeuble à appartement de type néoclassique et datant de 1903 (arch. O. Simon).

La Commission constate que vu la hauteur à laquelle le dispositif est prévu, ce dernier sera assez peu visible depuis l'espace public. Elle ne s'oppose donc pas à la demande mais demande toutefois de d'installer les dispositifs le plus en retrait possible par rapport au bord de la toiture afin de réduire leur visibilité au maximum.

Si la demande n'appelle pas de remarques particulières sur le plan patrimonial, la Commission laisse le soin à l'administration régionale d'examiner le dossier du point de vue de sa conformité avec les réglementations urbanistiques en vigueur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- Concertation de la Ville de Bruxelles